

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **CREDAL SC**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue d'Alost

N° : 7

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : www.credal.be

Adresse e-mail : credal@credal.be

Numéro d'entreprise

0426.769.514

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

08-07-2008

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **11-06-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 8, A-app 9, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Nieuwenhuys Céline

Rue Goossens 17

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-15

Fin de mandat : 2023-06-03

Administrateur

Vercruysse Dominique

Avenue des Aubépines 28

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-06

Fin de mandat : 2024-06-01

Administrateur

de Patoul Frédéric

Avenue Wiener 103

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-09

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

Berthet Grégory

Colline des Sources 29

1325 Chaumont-Gistoux

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-06

Fin de mandat : 2023-06-03

Administrateur

Goor Jean-Pierre

Avenue de Ripont 17

1330 Rixensart

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-05

Fin de mandat : 2025-06-07

Administrateur

Devaux Louis

Boulevard Saint-Michel 82

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-09

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

Bodart Myriam

Rue Dries 123

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-15

Fin de mandat : 2023-06-03

Administrateur

Gevart Olivier

Rue de l'Ete 82 4

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-09

Fin de mandat : 2022-06-11

Président du Conseil d'Administration

Crapez Sophie

Rue du Grand Duc 58

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-05

Fin de mandat : 2025-06-07

Administrateur

Fossez Sébastien

Rue de Bomerée 32
6110 Montigny-le-Tilleul
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-09

Fin de mandat : 2022-06-11

Administrateur

Flammang Véronique

Rue Charles Quint 49
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-15

Fin de mandat : 2023-06-03

Administrateur

Mazars Réviseurs d'entreprises (B 00021)

0428837889
Avenue du Boulevard 21
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-06

Fin de mandat : 2023-06-03

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

Limbioul Elisabeth (A02629)
Réviseur d'entreprises
Avenue du Boulevard 21
1210 Saint-Josse-ten-Noode
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>2.128.404</u>	<u>1.581.910</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	236.132	296.056
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	3.088	4.919
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	3.088	4.919
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.889.184	1.280.935
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>50.627.416</u>	<u>48.037.573</u>
Créances à plus d'un an		29	35.180.177	31.970.593
Créances commerciales		290	35.180.177	31.970.593
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	14.496.924	15.468.414
Créances commerciales		40	13.548.767	14.175.483
Autres créances		41	948.157	1.292.931
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	846.242	502.872
Comptes de régularisation		490/1	104.073	95.694
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	52.755.820	49.619.483

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Disponible		10/15	38.716.444	36.024.379
Indisponible		10/11	37.352.856	34.702.235
Plus-values de réévaluation		110	37.227.856	34.577.235
Réserves		111	125.000	125.000
Réserves indisponibles		12		
Réserves statutairement indisponibles		13	56.827	56.827
Acquisition d'actions propres		130/1	12.500	12.500
Soutien financier		1311	12.500	12.500
Autres		1312		
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	132	17.800	17.800
Subsides en capital		133	26.527	26.527
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		14	1.306.761	1.265.317
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Impôts différés		164/5		
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	14.039.376	13.595.104
Dettes à plus d'un an	6.3	17	6.378.207	5.180.517
Dettes financières		170/4	6.378.207	5.180.517
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	635.000	1.085.000
Autres emprunts		174/0	5.743.207	4.095.517
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	7.279.930	8.006.709
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	523.792	669.284
Dettes financières		43	4.588.520	5.108.351
Etablissements de crédit		430/8	1.000.000	1.500.000
Autres emprunts		439	3.588.520	3.608.351
Dettes commerciales		44	802.416	1.150.599
Fournisseurs		440/4	802.416	1.150.599
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	126.767	147.580
Impôts		450/3	59.311	87.372
Rémunérations et charges sociales		454/9	67.456	60.208
Autres dettes		47/48	1.238.435	930.895
Comptes de régularisation		492/3	381.239	407.878
TOTAL DU PASSIF		10/49	52.755.820	49.619.483

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	748.016	991.677
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	21.689	34.196
Chiffre d'affaires		70	1.804.265	2.021.568
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.077.938	1.064.087
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	377.037	467.752
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	117.522	112.873
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-87.176	154.170
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	151.202	107.649
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	48.453	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	140.978	149.233
Produits financiers	6.4	75/76B	6.923	6.385
Produits financiers récurrents		75	423	337
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	6.500	6.048
Charges financières	6.4	65/66B	15.935	10.133
Charges financières récurrentes		65	2.600	3.632
Charges financières non récurrentes		66B	13.335	6.501
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	131.966	145.485
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	24.321	32.890
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	107.645	112.595
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	107.645	112.595

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.372.962	1.299.235
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	107.645	112.595
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	1.265.317	1.186.640
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	1.306.761	1.265.317
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	66.201	33.918
Rémunération de l'apport	694	66.201	33.918
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	1.018.055
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	54.630	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	1.072.685	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	721.999
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	114.554	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	836.553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	236.132	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	49.489
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.137	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	50.626	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	44.570
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.968	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	47.538	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	3.088	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	1.418.503
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	672.404	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386	-57.320	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.033.587	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	137.568
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	13.335	
Reprises	8485	6.500	
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	144.403	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>1.889.184</u>	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	523.792
8912	4.378.207
8913	2.000.000
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)	
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes financières	
8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
891	
Autres emprunts	
901	
Dettes commerciales	
8981	
Fournisseurs	
8991	
Effets à payer	
9001	
Acomptes sur commandes	
9011	
Dettes salariales et sociales	
9021	
Autres dettes	
9051	
9061	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	
Dettes financières	
8922	1.085.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
892	1.085.000
Autres emprunts	
902	
Dettes commerciales	
8982	
Fournisseurs	
8992	
Effets à payer	
9002	
Acomptes sur commandes	
9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
9022	
Impôts	
9032	
Rémunérations et charges sociales	
9042	
Autres dettes	
9052	
9062	1.085.000

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	4,7	4,9
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents		
76	28.189	40.244
(76A)	21.689	34.196
(76B)	6.500	6.048
Charges non récurrentes		
66	61.788	6.501
(66A)	48.453	
(66B)	13.335	6.501
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif		
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	1.422.550
91821	1.608.487
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Sûretés réelles (sous forme d'hypothèque, de mandat ou de gage sur subsides) apportées et appliquées au portefeuille crédits au 31/12/2021

Montants des garanties principales apportées et appliquées au portefeuille crédits au 31/12/2021 par des institutions publiques

Montants des garanties principales apportées et appliquées au portefeuille crédits au 31/12/2021 par des institutions européennes

Ces montants couvrent près de 85% de notre portefeuille de crédits et n'incluent notamment pas les sûretés personnelles

Montants des lignes de crédits disponibles et qui ne sont pas utilisées par Crédal (sous forme d'avance à terme fixe et d'ouverture de crédit) au 31/12/2021

Montants des crédits à plan accordés aux clients qui ne sont pas encore déboursés au 31/12/2021

Montants des lignes de crédits accordées aux clients qui ne sont pas utilisées au 31/12/2021

Exercice
31.224.063
8.820.219
3.487.191
3.000.000
3.067.661
6.828.589

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Abandon d'une partie de la créance détenue sur CREDAL Entreprendre durant l'exercice 2019. Celui-ci est soumis à une clause de "retour à meilleure fortune", qui précise que la dette redeviendra exigible si, au cours des 5 exercices qui suivent, le bénéfice comptable calculé avant impôt devient positif à concurrence du free cash flow. Dans ce cas, la dette est exigible à concurrence de la moitié du bénéfice comptable sans pouvoir dépasser 120.000,00 €.

Exercice
120.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES****Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9294	120.000
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du commissaire

Autres missions d'attestation accomplies par le commissaire

Autres missions extérieures à la mission révisoriale accomplies par le commissaire

Exercice
10.911
750
1.810

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

Néant

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Néant

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Néant

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation applicables à partir de l'exercice 2018

Les présentes règles d'évaluation ont été adoptées par le Conseil d'Administration aux dates suivantes : le 21 juin 2007, le 14 janvier 2010, le 10 mai 2012, le 22 mai 2014, le 10 mai 2017 et le 23 mai 2019.

GENERALITES

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

Les règles d'évaluation sont consignées dans le livre d'inventaire et sont, si besoin, résumées dans les commentaires aux comptes annuels.

Les règles restent identiques d'un exercice comptable à l'autre et sont appliquées de façon systématique sauf modification justifiée. Le Conseil d'Administration aura la faculté de s'écarter des règles d'évaluation reprises dans ce document dans les cas exceptionnels où leur application ne conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité prescrits par l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

La date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 31 décembre.

Le plan comptable utilisé respecte d'abord le Plan Comptable Minimum Normalisé et le plan comptable type présenté au Conseil d'Administration du 23 mai 2019. Les règles indiquées dans le plan comptable concernant l'utilisation de comptes spécifiques doivent être appliquées.

L'ensemble des produits et charges sont imputés à leur exercice comptable quelle que soit la date de leur survenance. Des exceptions (peu importantes) sont explicitées dans les règles d'évaluation pour les produits et les charges.

Chaque valeur du bilan doit être justifiée, s'il y a lieu, par un inventaire annuel¹ permettant de vérifier l'existence physique (dont la localisation), l'état et la valeur. C'est en tout cas obligatoire pour les actifs immobilisés.

Il est à noter que les comptes annuels des exercices 2018 et suivants ne sont pas et ne seront pas totalement comparables à ceux des exercices d'avant 2018 en raison d'un changement de comptabilisation. Plus spécifiquement, la comptabilisation des indemnités de contentieux et frais divers de recouvrement a lieu dorénavant dès qu'ils sont dus et non plus dès qu'ils sont perçus. L'impact sur le compte de résultats est par contre minime étant donné que ces indemnités de contentieux sont portées en réductions de valeur. De même, la comptabilisation des intérêts de césure a également été légèrement modifiée.

1 Effectué au 31 décembre de l'année.

Actif

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans maximum. Ils sont normalement extournés l'année qui suit leur amortissement total.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible. Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la durée probable d'utilisation, mais sur cinq ans au maximum. Les amortissements débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés au prorata temporis du nombre de jours depuis l'acquisition. Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède annuellement à une évaluation individuelle. Les logiciels informatiques (achetés ou réalisés à l'extérieur) sont imputés directement en compte de charge si le montant est inférieur à 1.000,00 €. Si le montant est supérieur à 1.000,00 € et que le logiciel doit être utilisé au moins 5 ans, il sera amorti sur 5 ans. Les logiciels informatiques sont imputés dans un compte 210000.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS

Base d'amortissement

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition, frais accessoires² compris (y compris donc la T.V.A. non déductible) à la condition que la valeur totale (frais accessoires compris) soit au moins égale à 1.000,00 € (soit pour la valeur unitaire de l'acquisition, soit pour un ensemble cohérent dont la valeur totale dépasse 1.000,00 €). Les investissements inférieurs³ à 1.000,00 € sont directement pris en charge par le compte de résultats.

Méthode

La méthode appliquée est la méthode linéaire (avec des montants identiques pour chaque année complète) et cela au prorata temporis du nombre de jours depuis l'acquisition.

2 Entre autres les droits d'enregistrement, les coûts directs liés à l'acquisition, etc.

3 A l'exception, en principe, des biens faisant l'objet d'un subside en capital qui sont amortis quel qu'en soit le montant.

Durée

La durée de l'amortissement des divers immobilisés corporels est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Durée totale	% annuel
• Construction	33 ans	3,03%
• Travaux d'aménagement	10 ans	10,00 %
• Matériel roulant	5 ans	20,00 %
• Matériel de bureau	3 ans	33,33 %
• Matériel informatique	3 ans	33,33 %
• Mobilier administratif	3 ans	33,33 %
• Matériel en location financement	Durée du contrat	

Il faut noter que le calcul du pourcentage est toujours arrondi au centime d'euro près et que la dernière année reprendra le solde exact⁴.

D'autre part, les règles particulières suivantes s'appliquent également :

- Les terrains ne sont pas amortis. Si, lors d'un achat de bâtiment construit, il n'est pas possible de faire la distinction entre le terrain et la construction, la valeur du terrain sera évaluée forfaitairement à 10 % de la valeur globale.
- Les honoraires d'architecte suivent le principal (à savoir la construction) et sont donc amortis de la même manière.
- Les biens achetés d'occasion se verront appliquer une durée d'amortissement inférieure aux biens achetés neufs.
- Les biens acquis dans le cadre d'un contrat de location financement sont amortis selon la durée fixée dans le contrat de location financement.
- Les aménagements effectués à des biens loués sont amortis selon les règles reprises ci-dessus sauf si la durée du bail est inférieure. Dans ce cas, la durée prise en compte est celle du bail restant à courir.
- Les acomptes sur immobilisations ne font en principe pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations corporelles seront reprises sur une liste d'inventaire détaillée. Cette liste reprendra les diverses informations nécessaires pour déterminer précisément le bien⁵; elle indiquera, entre autres, si le bien a fait l'objet d'un subside afin de pouvoir suivre la rétrocession éventuelle à l'organisme subsidiant d'une partie du subside.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeurs sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.

4 Un éventuel arrondi final est porté également sur la dernière année de l'amortissement.

5 Un système de numérotation des biens sera établi permettant de les nommer de manière précise; cette numérotation comprendra le nom (ou numéro) de l'entité propriétaire, le n° comptable reprenant ce bien, l'année de l'achat et un numéro d'ordre.

Amortissements complémentaires

Des amortissements complémentaires sont appliqués lorsque la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation ou, pour les immeubles, la valeur vénale. Ces différences (pouvant par exemple provenir de modifications techniques, réglementaires ou économiques) sont éventuellement constatées lors de l'inventaire de fin d'année.

Subsides en capital

Si l'actif immobilisé a fait l'objet d'une subvention en capital⁶ pour son acquisition, cette subvention est imputée, elle aussi, dans un compte de bilan (au passif) et est amortie au même rythme que l'amortissement de l'immobilisé qu'elle concerne.

L'amortissement de la subvention⁷, au contraire de l'amortissement de l'immobilisé, affecte donc positivement le résultat. Cette double opération permet de comptabiliser, de la manière la plus exacte possible, le coût réel de l'immobilisé.

CRÉANCES A PLUS D'UN AN

Sont comptabilisées sous ce poste les créances qui ont un terme contractuel supérieur à un an. Les créances à plus d'un an sont comptabilisées pour leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

Elles font l'objet d'une réduction de valeur si des risques de non récupération en tout ou en partie existent.

Lorsque les intérêts sont compris conventionnellement dans la valeur nominale des créances, les intérêts non échus doivent être enregistrés au passif en comptes de régularisation et les intérêts doivent être imputés annuellement prorata temporis au compte de résultats.

Les créances doivent être justifiées par des documents probants. Chaque prêt (entre autres les prêts au personnel) doit être justifié par une convention signée reprenant au moins l'identité des parties, le montant, la date du prêt, la date du remboursement, le taux d'intérêt avant et après précompte mobilier et la partie qui s'engage à effectuer les versements au précompte.

CRÉANCES A UN AN AU PLUS (DONT COMPTES CLIENTS)

Les créances à un an au plus sont comptabilisées pour leur valeur nominale au moment où elles apparaissent. Annuellement, une évaluation systématique est faite de ces créances en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Ainsi, les soldes des comptes clients sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des clients qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants.

6 Les subsides qui portent sur des immobilisations corporelles seront portés au passif du bilan ou considérés comme produits d'exploitation suivant qu'ils sont considérés par l'autorité subsidiaire comme subsides d'investissement ou d'exploitation.

7 Notons qu'il n'existe pas de subside en capital dans le cadre du F.S.E., les investissements subventionnés dans le cadre du F.S.E. étant intégrés dans la déclaration de subsides pour la valeur de leur amortissement.

Les soldes créditeurs des clients⁸ sont, en fin de période et par opération diverse, transférés au passif par un débit au compte 400100 et un crédit au compte 448000. Cette opération diverse est extournée au début de la période suivante.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont portés au bilan au prix d'acquisition ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Elle doit être reprise (partiellement ou totalement) si la valeur de réalisation augmente à nouveau.

Les avoirs à terme et les valeurs disponibles auprès d'institutions financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La comptabilisation des opérations financières est basée sur la date de l'extrait de compte.

COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale et reprennent au bilan la partie imputable à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Le prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs est imputé en « charges à reporter ».

Les « produits acquis » comprennent les proratas des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

8 Par exemple suite à un double paiement, à l'émission d'une note de crédit non déduite.

Passif

SUBSIDES EN CAPITAL

Voir ce qui est dit à ce sujet dans l'actif, en fin de la rubrique « Immobilisations corporelles - amortissement ».

PROVISIONS

Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Il s'agit essentiellement des provisions pour gros entretiens ou grosses réparations⁹ en plus de ce qui est dit plus bas, provisions pour litiges sociaux ou commerciaux, etc.

DETTES A PLUS D'UN AN

Sont classées sous ce poste les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque les intérêts sont compris conventionnellement dans la valeur nominale des dettes, les intérêts non échus doivent être enregistrés à l'actif en comptes de régularisation et les intérêts doivent être imputés annuellement prorata temporis au compte de résultats.

L'ensemble de ces dettes doivent être justifiées par des conventions ou documents.

DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont reprises au bilan à la valeur nominale.

Annuellement, une évaluation systématique est faite de ces dettes en vue d'appliquer d'éventuelles corrections. Ainsi, les soldes des comptes fournisseurs sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des fournisseurs qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants (factures par exemple).

Les soldes débiteurs des fournisseurs¹⁰ sont, en fin de période et par opération diverse, transférés à l'actif par un débit au compte 408000 et un crédit au compte 440100. Cette écriture est contre-passée au début de la période suivante.

9 Ces provisions sont créées pour anticiper une charge future (délai inférieur à 10 ans), probable ou certaine, mais estimée.

10 Par exemple suite à l'enregistrement d'une note de crédit, à un double paiement.

Les dettes fiscales, salariales et sociales sont évaluées à leur valeur nominale.
Le pécule de vacances fait l'objet d'un calcul précis afin que toutes les charges soient bien imputées à l'exercice concerné. Il en est de même du 13ème mois et, plus largement, de toute prime ou gratification due au travailleur à la fin de l'exercice.

Les provisions pour pécules sont constituées mensuellement sur base des rémunérations. La provision ainsi constituée est vérifiée en fin d'année.

COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale.

Les « charges à imputer » comprennent les proratas des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

Les « produits à reporter » regroupent les proratas de produits reçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur. Les subsides d'exploitation (produits) qui couvrent plusieurs exercices seront donc comptabilisés en produits à reporter pour la partie qui ne concerne pas l'exercice clôturé.

Il faut noter que les factures à recevoir des fournisseurs à la date du bilan mais avant établissement des comptes doivent être reprises sous les dettes (factures à recevoir).

Comptes de résultats - Charges

CHARGES NON RECURRENTES

Les charges non récurrentes ne sont utilisées que pour des opérations inhabituelles et peu fréquentes. Des charges concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisées dans les charges courantes sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

Comptes de résultats - Produits

SUBSIDE DE FONCTIONNEMENT

Pour le subside de fonctionnement, on retiendra comme produit de l'année d'exploitation, le montant donné par l'administration pour l'année budgétaire concernée.

FRAIS RÉCUPÉRÉS DE TIERS

Les frais récupérés de tiers sont normalement comptabilisés en comptes de produits et non en diminution de la charge.

INTERVENTION DES FONDS DE GARANTIE

CREDAL A.S.B.L. et CREDAL PLUS A.S.B.L. versent annuellement les pertes subies (réductions de valeur et moins-values) pour tout contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

PRODUITS NON RECURRENTS

Les produits non récurrents ne sont utilisés que pour des opérations inhabituelles et peu fréquentes. Des produits concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisés dans les produits courants sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Précision à l'annexe sur l'état des dettes (A-app 6.3)

Crédal se finance par des emprunts subordonnés classés en dettes à plus d'un an. Par prudence, nous considérons que, si l'emprunt subordonné est contracté pour une période indéterminée, celui-ci est repris sous la catégorie des dettes à plus d'un an mais à 5 ans au plus à court (code 8912) au sein de la ventilation des dettes.

Evénements post-clôture

Il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture, qui nécessite de modifier l'évaluation des comptes annuels au 31/12/2021. La pandémie COVID-19 persiste toutefois et c'est pourquoi une attention particulière a été maintenue tout au long de l'exercice sur le portefeuille de crédit (et d'investissement). L'impact financier reste limité en 2021 grâce aux mesures de soutien tant fédérales que spécifiques à Crédal. Les réductions de valeur exceptionnelles passées en 2020 ont d'ailleurs pu être reprises presque intégralement en 2021. Quant à la politique d'octroi de crédit, elle s'est poursuivie avec prudence avec notamment une évaluation de la capacité des projets à traverser la crise. Il n'est cependant pas exclu que des conséquences de la crise puissent potentiellement encore avoir un impact sur Crédal durant l'année 2022.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
1001Pact Impact Investments 0675473752 Société anonyme Rue Joseph II 20 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions		16,35		2020-12-31	EUR	-68.026	-103.661
Azimut 0467278593 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Rue Monceau Fontaine 42 6031 Monceau-sur-Sambre BELGIQUE	Parts de coopérateur		27,03		2020-12-31	EUR	155.875	9.633
Home Sweet Coop 0684982029 Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Gilly 66 6040 Jumet (Charleroi) BELGIQUE	Parts de coopérateur		15		2020-12-31	EUR	210.334	516
Isis-Dies 0457815056 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Rue d'Alost 7 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts de coopérateur		20,2		2020-12-31	EUR	137.840	6.534
Kalicoop 0536499080 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Rue des Steppes 24 4000 Liège BELGIQUE	Parts de coopérateur		11,43		2020-12-31	EUR	154.309	12.336

SoLoginnov 0703954635 Société à responsabilité limitée Rue de Monceau Fontaine 42 6031 Monceau-sur-Sambre BELGIQUE	Parts		15,69		2020-12-31	EUR	176.573	-8.642
Tama European Cooperative 0535859177 Société coopérative européenne Rue d'Alost 7 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts de coopérateur		33,33		2020-12-31	EUR	201.360	-1.722

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA) dispose que « *L'organe d'administration établit un rapport dans lequel il rend compte de sa gestion* » (art. 3:5) et en développe les détails (art. 3:6 §1^{er}). Les « petites » sociétés au sens du CSA telles que CREDAL SC n'y sont légalement pas tenues mais considérant la nature de son activité et son modèle économique, il s'agit d'une bonne pratique qui s'impose à destination de l'Assemblée générale des coopérateurs.

1. Evolution de l'activité et situation financière de la société

a. Activité 2021

Comme l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19, ce qui a poussé CREDAL à adapter régulièrement son fonctionnement afin de prendre soin de son équipe, de ses clients et de ses coopérateurs, tout en poursuivant sa mission d'accompagnement et de mise à disposition de moyens sous forme de crédits solidaires à des entrepreneurs et à des particuliers en difficulté d'accès bancaire ainsi qu'à des projets à plus-value sociale, sociétale, culturelle ou environnementale.

Deux caps symboliques seront franchis en 2021, à savoir la barre des 1.000 crédits et un volume d'octroi supérieur à 30 mio€ : le nombre de dossiers de crédits accordés¹ entre 2020 et 2021 a bondi de 879 à 1.042 pour un montant total de 30.333k€, en augmentation de 3.553k€ (+ 13%). Cette tendance haussière s'observe auprès des différents pôles d'activité mais résulte en particulier de la progression des crédits (1) aux entreprises d'économie sociale et (2) aux entrepreneurs sociaux. Pour ces derniers, le volume de crédits accordés a même doublé. Quant à l'activité microcrédit auprès des entrepreneurs et des particuliers, compte tenu des montants moyens moindres, l'augmentation paraît moins significative, 835k€, alors qu'elle fait toute la différence en ce qui concerne l'évolution du nombre de dossiers et de clients, soit 172 dossiers (+25%).

CREDITS ACCORDES

	2019r		2020r		2021r	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Associations et entreprises d'économie sociale	126	17.034.235	142	20.330.241	122	21.409.107
Entrepreneurs sociaux	46	2.196.909	48	1.471.628	59	3.111.100
Entrepreneurs	79	635.835	53	550.759	93	872.990
Particuliers	729	4.710.138	636	4.427.814	768	4.940.169
Total	980	24.577.117	879	26.780.442	1.042	30.333.366

Cette reprise dynamique en 2021 a eu pour résultat d'accroître de 3.326k€ (+7%) le volume total de notre portefeuille de crédits bruts (hors réductions de valeur), ce qui permet à CREDAL SC de franchir un 3e cap symbolique en 2021, celui de détenir un portefeuille à vocation sociale supérieur à 50mio€. Le nombre de crédits s'établit quant à lui à 2.832 (+2%).

CREDITS ENCOURS BRUTS

	2019r		2020r		2021r	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Associations et entreprises d'économie sociale	360	32.933.255	319	34.166.233	322	35.479.621
Entrepreneurs sociaux	96	2.992.178	116	3.565.877	145	4.828.523
Entrepreneurs	360	2.010.570	319	1.766.473	317	2.020.643
Particuliers	2.137	8.816.046	2.029	9.119.716	2.048	9.615.612
Total	2.953	46.752.049	2.783	48.618.300	2.832	51.944.399

¹ Un crédit accordé est une demande dont le dossier a fait l'objet d'une décision d'acceptation d'octroi de la part du comité crédit. Cela ne signifie pas systématiquement que le crédit ait été signé et/ou utilisé en totalité.

Ceci n'a été possible que grâce à ses coopérateurs restés fidèles et solidairement engagés qui ont investis davantage. L'augmentation du nombre de coopérateurs s'est poursuivie pour atteindre 3.713 coopérateurs à fin 2021, totalisant 46.499k€. Parmi ceux-ci, nous retrouvons à titre d'information :

- 72% de personnes physiques, avec une parité de genre tant en nombre qu'en montant ;
- 28% de personnes morales dont $\frac{3}{4}$ sont issus du secteur associatif.

b. Analyse du bilan

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de CREDAL SC s'élève à 52.756k€, en augmentation de 3.137k€ (+6,3%) par rapport à l'année précédente.

Du côté du passif, nous retrouvons les deux sources principales de financement de notre activité de crédit. Tout d'abord, les apports sous la forme de parts de coopérateurs qui s'établissent à 37.353k€, en croissance de 2.651k€ (+7,6%) et également sous forme d'avances pour un montant de 9.146k€, en hausse de 1.537k€ (+20,2%). Ensemble, cela représente 46.499k€ mis à disposition de CREDAL SC par ses coopérateurs pour financer l'économie sociale et solidaire en Belgique.

En complément des moyens apportés par ses coopérateurs, CREDAL SC a utilisé une ligne de trésorerie pour 1.000k€. Il s'agit de financer les besoins temporaires et à court terme de ses clients associatifs et coopératifs, en particulier en fin d'année lorsque la demande est la plus forte. CREDAL SC a également poursuivi l'amortissement de l'emprunt ayant refinancé une partie de son portefeuille crédits professionnels à moyen terme ce qui porte les dettes bancaires à 2.085k€, en baisse de 1.115k€.

Les dettes commerciales, fiscales, salariales et sociales et autres dettes atteignent 2.168k€ (-2,8%). Cette réduction s'explique principalement par une diminution (1) des dettes fournisseurs, (2) des réserves de dividendes de coopérateurs non-distribués et (3) des dettes fiscales. Quant aux produits à reporter d'un montant de 381k€, ils diminuent de 27k€ et représentent les intérêts sur les prêts verts bruxellois, qui seront ventilés sur les années à venir au rythme de l'amortissement du portefeuille.

Du côté de l'actif, nous retrouvons l'utilisation qui a été faite des ressources mises à disposition. Les créances commerciales augmentent pour s'établir à 48.729k€, soit un accroissement de 2.583k€ (+5.6%). Cette hausse résulte principalement des crédits octroyés aux associations et coopératives ainsi qu'aux entrepreneurs sociaux. En ramenant la taille du portefeuille de crédits sur les fonds mis à disposition par nos coopérateurs, le taux d'utilisation est supérieur à 100% pour la quatrième année consécutive.

Pour compléter, les immobilisations (in)corporelles et financières valorisées à 2.128k€ croissent de 546k€ (+34.5%), à la suite principalement d'une prise de participation de 20k€ au sein d'une coopérative cliente qui a justifié sur le plan comptable de remonter sa créance dans le poste des immobilisations financières.

Quant aux autres créances qui atteignent 948k€, elles baissent de 345k€ tirées par la réduction des avances interco accordées et par la clôture du financement européen pour le démarrage réussi de notre fonds d'investissement pour l'innovation sociale, CHANGE. Pour terminer, CREDAL SC clôt l'exercice 2021 avec une trésorerie disponible confortable de 846k€, en augmentation de 343k€ par rapport à l'année précédente.

c. Analyse du compte de résultat

En 2021, CREDAL SC a généré un chiffre d'affaires de 1.804k€ en recul de 217k€ (-10.8%). Cela s'explique par la fin de la période de financement du subside européen, partiellement compensé par des revenus financiers en croissance. Cette performance s'est réalisée dans un contexte de forte compétition sur le marché du crédit avec des taux d'intérêt planchers qui se sont maintenus durant l'année.

Ces revenus permettent dès lors de couvrir les postes de dépenses principaux, à savoir :

- Les marchandises, services et biens divers qui s'élèvent à 1.078k€ (60% du chiffre d'affaires). Ces dépenses sont stables, à 14k€ près, en comparaison à l'année dernière ;
- Les rémunérations et charges sociales de 377k€ (21% du chiffre d'affaires) en diminution de 91k€ ;
- Les amortissements sur immobilisations (in)corporelles de 118k€ (7% du chiffre d'affaire), qui sont stables à 5k€ près ;
- Les réductions de valeur et autres charges d'exploitation, qui représentent majoritairement notre coût du risque pour 64k€ (4% du chiffre d'affaires) et qui baissent de 198k€.

Après intégration des produits et charges financières, cet exercice se clôture avec un résultat positif de 132k€. Déduction faite de l'impôt sur le résultat, le bénéfice à affecter s'élève à 108k€ et est donc stable à 5k€ près par rapport à l'exercice précédent.

d. Affectation du résultat

Considérant les enjeux auxquels CREDAL SC doit faire face et après réalisation positive du test d'actif net, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 0,20% brut, soit un montant total de 66.201€. Si l'Assemblée générale approuve ce dividende, il subsistera un résultat à reporter positif de 41.444€, qui s'ajoutera aux bénéfices reportés les portant à 1.306.761€.

2. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

a. Risque de non-remboursement des crédits octroyés

L'activité exercée par CREDAL SC depuis sa constitution montre que, de manière générale, les défauts de paiement de ses clients sont limités. A titre d'exemple, le taux de sinistre moyen des crédits octroyés entre 2010 à 2021 est de 0,3% du total des montants de crédit octroyés. En 2021, le coût du risque crédit calculé sur base de la variation des réductions de valeur, des moins-values actées et de l'intervention des garanties s'élève à 52k€, soit 0,10% de l'encours moyen. Celui-ci intègre, après analyse approfondie de la population de crédits à risque, la reprise presque complète des réductions de valeurs exceptionnelles prises en 2020 en raison de la COVID-19 pour un montant de 218k€.

Ce faible coût du risque est le résultat d'un travail de fonds continu des équipes et d'une gestion prudente en matière de politique d'octroi de crédit et d'évaluation du portefeuille combinée avec des garanties apportées par les clients et/ou par des pouvoirs publics et européens dans le cas des crédits présentant un risque plus élevé. CREDAL met également en place des mesures d'accompagnement pour ces clients les plus vulnérables. A la date de rédaction de ce rapport, l'impact spécifique de la COVID-19 est limité et continue de faire l'objet d'un monitoring attentif qui n'est par ailleurs pas de nature à modifier l'évaluation des comptes au 31/12/2021.

b. Risque de retrait massif des capitaux

Particulièrement depuis la survenance de la COVID-19, CREDAL SC mesure et vérifie qu'aucun remboursement simultané important de parts - qui lui ferait courir un risque de liquidité - n'était demandé. Et force est de constater que les mouvements d'achat et de vente de parts en 2021 se sont compensés tout au long de l'exercice, qui se solde avec une hausse nette de 2.651k€. C'est ainsi que grâce à la fidélité de nos coopérateurs existants et l'arrivée de nouveaux coopérateurs, CREDAL SC a pu rembourser la valeur des parts des coopérateurs qui souhaitaient se retirer sans attendre l'approbation des comptes annuels de l'année en cours, comme c'est le cas avec succès depuis sa création. Il est aussi rappelé qu'en conformité avec le Code des Sociétés et Associations, un test de solvabilité et de liquidité est soumis deux fois par an au contrôle des réviseurs.

c. Risque lié à la baisse des taux et risque concurrentiel

Depuis plusieurs années, les taux d'intérêt sur les crédits octroyés aux entreprises sont particulièrement bas. CREDAL SC est impactée par cette situation sur son portefeuille de crédits aux entreprises sociales. Ce secteur suscite un intérêt croissant de divers organismes financiers qui font des offres très compétitives. Le maintien des

taux bas, allié à la concurrence, réduit la rentabilité du portefeuille et limite le développement des activités sociales de CREDAL SC, et notamment, de la microfinance dont le public est quant à lui, clairement délaissé par les banques. A titre d'exemple, c'est ainsi que la rentabilité contractuelle du portefeuille s'est contractée de 3,47% à 3,35%. CREDAL SC a néanmoins pu partiellement compenser cette baisse de rentabilité par l'augmentation de la taille de son portefeuille crédit brut de 3.326k€ tout en différenciant son positionnement du secteur bancaire classique.

3. Evénements importants survenant après la date de clôture de l'exercice ou susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Il n'y a eu aucun événement important à noter après la date de clôture de l'exercice. La pandémie de COVID-19 persiste toutefois en 2021 et CREDAL SC continue donc à suivre la situation, notamment en ce qui concerne l'impact potentiel sur ses clients et sur sa propre situation financière.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs d'une part et au commissaire d'autre part pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2021.

5. Autres éléments d'informations

Conformément à ses obligations d'information, il est aussi précisé :

a. Recherche et développement

A l'exception d'investissements réalisés dans le cadre du développement de nos systèmes informatiques, CREDAL n'a pas d'activités de recherche et développement au sens entendu par le Code des Sociétés et Associations.

CREDAL est néanmoins membre de divers groupes de travail et de réseaux qui se penchent sur les thématiques en lien avec la finance sociale et solidaire, telle que la Fédération Européenne des Banques et financiers Ethiques et Alternatives ou Solifin, le réseau belge des acteurs de la finance à impact, dont elle est un des membres fondateurs. CREDAL est également un acteur engagé au sein de l'économie sociale belge francophone.

Par ailleurs, CREDAL travaille continuellement à l'amélioration et la mise à jour de son cadre de fonctionnement ainsi que de ses systèmes et procédures internes, qui s'intègrent dans la réalisation du plan stratégique 2020-2025 aux côtés des projets prioritaires que sont (1) la digitalisation, (2) la recherche de fonds et la vie coopérative, (3) le développement de l'activité crédit à l'économie sociale, (4) le « cycle de vie » de ses travailleurs et (5) l'organisation d'un centre de services. C'est dans ce cadre que sa raison d'être, au travers de la mise à jour de sa vision, ses missions et ses valeurs, a aussi été clarifiée en 2021.

b. Succursales

CREDAL SC ne dispose d'aucune succursale et a son siège social situé rue d'Alost 7 à 1000 Bruxelles.

c. Comité d'audit et des risques

Un comité d'audit et des risques a été mis en place en avril 2021. Il est composé de deux administrateurs et d'un tiers disposant des compétences en matière de gestion des risques, de conformité aux réglementations en vigueur et aussi plus spécifiquement, en matière comptable et d'audit. Ce comité dont les membres ont l'indépendance appropriée n'exerçant aucune fonction opérationnelle d'aucune sorte chez CREDAL émettent des avis compétents au Conseil d'administration sur ces matières.

d. Conflit d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à la date du présent rapport, le Conseil d'administration n'a pas été informé et n'a pas constaté de conflit d'intérêts avec un administrateur ou une autre personne exerçant une fonction chez CREDAL.

e. Utilisation d'instruments financiers

CREDAL SC n'a pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers pour couvrir des risques de taux, de crédit, de liquidité, de trésorerie ou autres. Ses activités financières impliquent uniquement l'octroi de crédits à destination de ses clients, la prise de participations financières auprès de partenaires et la souscription d'emprunts en compléments aux apports des coopérateurs.

6. Budget 2022

Le Conseil d'administration a approuvé un budget qui prévoit un résultat bénéficiaire de 27k€ pour l'exercice 2022.

7. Rapport spécial relatif à l'agrément comme entreprise sociale

Ce rapport spécial relatif à l'agrément comme entreprise sociale a pour objectif de faire état de la manière dont la coopérative (1) a réalisé sa finalité et ses objectifs sociaux durant l'exercice 2021 au sens du Code des Sociétés et des Associations, (2) a respecté les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération en tant que société coopérative ainsi que (3) les conditions de l'agrément bruxellois comme Entreprise Sociale et Démocratique.

Au 31 décembre 2021, toutes les conditions liées aux agréments mentionnés ci-dessus sont remplies.

Le Conseil d'administration veille à la stricte application de ces principes, dans le respect des statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur qui les organisent. Il se compose de personnes physiques agissant en leur nom propre et apportant des compétences financières, juridiques, sociales et stratégiques. Les membres de la direction sont invités lors de ses séances. Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2021. L'ordre du jour des réunions est préparé par le Président du Conseil d'administration et la direction générale. Chaque point mis à l'agenda fait l'objet d'une note soumise à discussion ou décision, et l'ensemble des documents sont envoyés 5 à 7 jours avant la séance.

Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

a. Finalité sociale de CREDAL SC

L'objet social de CREDAL est de promouvoir une société plus juste et solidaire, particulièrement en ce qui concerne l'usage de l'argent. Cette finalité s'inscrit en deux objectifs : (1) développer une épargne responsable, libérée de toute priorité au rendement financier et (2) favoriser par ce moyen le développement de projets qui engendrent des changements de société, projets menés par des groupes ou personnes qui placent l'économie au service de l'homme et de la solidarité et permettre l'accès à du financement adapté à des personnes en situation d'exclusion bancaire.

La manière dont CREDAL a rempli sa finalité en 2021 est détaillée dans le rapport d'activités annuel qui est distribué à nos coopérateurs, ainsi que dans les trimestriels d'information « Crédialogue ». Ces publications reprennent la liste des projets financés, dans l'objectif d'assurer une totale transparence à nos coopérateurs. A nouveau en 2021, notre engagement de maintenir un encours crédit supérieur à 80% a été rencontré puisque 100% des fonds placés par nos coopérateurs ont été convertis en financements à plus-value sociale.

Les investisseurs qui confient leur placement à la coopérative privilégient le rendement social pour leur argent. Si toutefois ceux-ci choisissent un placement assorti d'un rendement financier, l'Assemblée générale a limité le

dividende à un maximum de 2,5% et, en 2021, il est proposé de verser un dividende de 0,20% aux coopérateurs ayant souscrits des parts rémunérées.

Enfin, le montant remboursé des parts ne peut être supérieur à leur valeur nominale.

b. Information des membres

Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'(in)formation de ses coopérateurs, actuels et potentiels, et de nos parties prenantes (volontaires, partenaires publics et privés). En 2021, 49k€ (hors ressources humaines) ont été consacrés aux actions du département marketing et communication. Ces actions comprennent, entre autres, la rédaction et communication des mailings et des « Crédialogue » aux coopérateurs existants ainsi que la publication du rapport d'activité et l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire. Parallèlement à ces actions d'information traditionnelles, des investissements importants ont été réalisés pour élaborer un site web, plus clair et accessible, intégrant un outil d'orientation qui guide le visiteur et lui permet d'accéder rapidement à l'information ou au service demandé, ainsi que pour rafraîchir notre identité visuelle. Pour ce faire, nous avons déjà investi 28k€ en 2021.

c. Composition du capital de CREDAL SC au 31/12/21 et mouvements en 2021

Au 31 décembre 2021, CREDAL comptait 3.713 coopérateurs pour 37.353k€, en augmentation de 7.6% par rapport à 2020. Toutes les parts sont entièrement libérées.

COMPOSITION DU CAPITAL

	2019r	2020r	2021r	
Nombre de coopérateurs (#)	3.413	3.582	3.713	
- Entrants (sur l'année)	180	342	251	
- Sortants (sur l'année)	13	173	120	
Parts des coopérateurs (€)	34.063.900	34.702.235	37.352.856	Nombre
- Investisseurs (500€)	28.175.910	29.355.910	31.004.910	263.118
- Bâisseurs (100€)	3.833.133	3.196.633	4.016.164	61.927
- Domino (10€)	1.506.810	1.416.970	1.596.210	39.628
- Entrepreneurs (2.500€)	712.290	694.790	694.790	159.621
- Partenaires (25€)	35.657	37.832	40.682	318
- Garants (100€)	100	100	100	1.628
				1

Un peu plus de 11% du capital est détenu en parts non assorties d'un dividende, à savoir principalement les parts « Bâisseurs ». Cet abandon de dividende confère à CREDAL des moyens additionnels pour lui permettre de financer ses activités sociales (cf. microfinance et accompagnement à l'entrepreneuriat) et de proposer des taux d'intérêt calculés au plus juste.

Aucune personne ne détient plus de 5% du capital et chaque coopérateur détient un droit de vote lors de l'Assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Notons aussi que c'est au Conseil d'administration que revient la responsabilité de se prononcer sur l'admission des nouveaux coopérateurs, qui n'a n'a rejeté aucune demande de coopérateur au cours de l'année 2021.

MOUVEMENTS DU CAPITAL EN 2021

Parts des coopérateurs	Achat		Vente		Solde	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
- Investisseurs (500€)	10.351	5.156.571	7.017	3.508.500	3.334	1.648.071
- Bâisseurs (100€)	8.633	863.885	425	43.769	8.208	820.116
- Domino (10€)	54.941	549.733	37.017	370.170	17.924	179.563
- Entrepreneurs (2.500€)	-	-	-	-	-	-
- Partenaires (25€)	137	3.447	23	575	114	2.872
- Garants (100€)	-	-	-	-	-	-
Total	74.062	6.573.635	44.482	3.923.014	29.580	2.650.621

d. Respect du développement durable dans les dépenses de fonctionnement

Les dépenses engagées sont réalisées avec la plus grande attention sur leur impact environnemental et social. De plus, les dépenses de fonctionnement sont limitées et réalisées sous le contrôle d'outils de suivi budgétaire. Nos cahiers des charges prévoient également une clause environnementale et sociale et nous privilégions le recours à des organisations relevant de l'économie sociale à savoir-faire équivalent.

e. Politique salariale et bien-être au travail

Les rémunérations des travailleurs au sein de la coopérative appliquent une tension salariale modérée. Elles sont fixées sur base d'une grille transparente et connue de l'ensemble des travailleurs. En 2021, la tension salariale est de 1.7, comme illustré dans le tableau anonymisé ci-dessous qui reprend le plus bas et le plus haut salaire en équivalent temps plein.

Collaborateur	Salaires de base	Double pécule de vacances	Prime de fin d'année	Indemnité forfaitaire	Frais de déplacement	Part patronale titre repas	ATN véhicule société	TOTAL
xxx	67643,22	5148,38	5759,53	2640	0	999,04	1370,02	83560,19
xxx	40655,31	3089,37	3477,74	240	88,32	1003,5	0	48554,24

L'année 2021 a été intense car, outre une activité soutenue au sein de nos différentes activités, une partie de l'équipe a été mobilisée sur la réalisation des projets dans le cadre du plan stratégique.

Au fur et à mesure de l'évolution des normes sanitaires, une organisation hybride mixant présentiel et distanciel a été adoptée, permettant à chacun et à chaque équipe de trouver le meilleur équilibre tout en gardant au centre l'accessibilité pour nos clients.

En 2021, un renforcement des effectifs a été opéré par le soutien à la 1ère ligne au microcrédit personnel et l'engagement d'un *data and reporting analyst* pour la réalisation des reporting et tableaux de bords.

En matière de bien-être, le comité de gestion a initié un programme de bien-être « Good coaching » avec un coach externe au dernier trimestre. Après des séances pédagogiques de lancement et de clôture, un site interactif reprenant des vidéos explicatives, des exercices et des concours a été mis à disposition des employés afin de les encourager à bouger régulièrement et à adopter une bonne posture en travaillant.

Suite à l'interpellation du personnel, une enquête externe « bien-être et prévention des risques psycho-sociaux » a été lancée. Préparée au dernier trimestre 2021, elle a été menée en janvier 2022 auprès de l'ensemble du personnel. Elle débouchera sur un plan d'action comprenant des actions de cohésion sociale et de prévention des risques psycho-sociaux qui seront réalisées en 2022.

Enfin, il a été décidé lors de la revue des projets du plan stratégique réalisée en 2021 de lancer, en 2022, un projet axé sur le « cycle de vie » de l'employé avec une attention portée aux étapes : (1) Evaluation et performance, (2) Développement et formation et (3) Motivation et reconnaissance.

f. Gouvernance démocratique

L'Assemblée générale annuelle met en présence les membres du Conseil d'administration, les travailleurs et les parties prenantes (incl. coopérateurs, clients, partenaires institutionnels et opérationnels, volontaires). Outre la partie formelle de présentation des comptes annuels et du rapport d'activité, l'Assemblée générale permet d'envisager collectivement les perspectives et le développement de la coopérative, ainsi que de susciter la rencontre entre les coopérateurs, l'équipe et les clients accompagnés ou financés par CREDAL.

En 2021, en raison de la situation sanitaire, l'Assemblée générale s'est réunie à distance et a rassemblé le vote de 515 coopérateurs. Afin de donner une information complète et détaillée aux coopérateurs, l'équipe et les membres du Conseil d'administration leur ont proposé des modes d'interactions et de communications variés et accessibles:

- L'ordre du jour ainsi que les documents y afférents ont été communiqués et mis à disposition sur le site internet ;
- Des capsules vidéo de présentation ont été réalisées par le président du Conseil d'administration, la direction générale et les directions des pôles financement et accompagnement ;
- Les coopérateurs ont pu poser leurs questions par écrit, et les réponses ont été intégralement reprises sur le site au fur et à mesure, et avant la date du vote ;
- Le vote des résolutions présentées à l'approbation de l'Assemblée générale a pu être réalisé à distance.

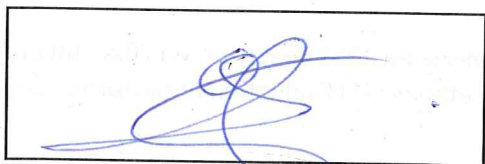
Le comité de gestion se compose de la direction générale, des directions de pôles et de la responsable des ressources humaines et se réunit bimensuellement hors vacances scolaires. Il est en charge de la mise en oeuvre de la stratégie et de la gestion opérationnelle et quotidienne de la coopérative.

Le personnel de CREDAL s'est réuni 10 fois en plénière en 2021, une mise au vert a été organisée, ainsi que deux moments conviviaux dont l'un en présentiel et le second en distanciel. Ces réunions sont l'occasion d'échanger, de partager l'information et de faire un retour sur les rapports du Conseil d'administration et du comité de gestion ainsi que d'aborder les enjeux de la coopérative, les activités, les budgets et résultats financiers, l'organisation interne... Un sondage réalisé au sein de l'équipe en 2021 a permis de revoir l'organisation des réunions pour plus d'interactions et de débats en 2022.

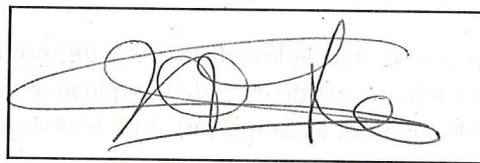
Les travailleurs interviennent à différents niveaux dans la définition des modalités d'organisation et de développement de CREDAL. Par exemple, ils sont structurellement impliqués dans le processus de recrutement et l'établissement des budgets annuels. Ils sont également activement impliqués dans le processus stratégique. La responsabilité de suivi du portefeuille de projets et de veille stratégique a été déléguée à un comité stratégique, qui se compose de 6 membres de l'équipe, du comité de gestion et de deux administrateurs. Ce comité s'est réuni 5 fois en 2021.

Enfin, afin de clarifier le cadre décisionnel et de fonctionnement au sein de la coopérative, et préciser selon quelles modalités de concertation l'équipe intervient dans les décisions, le Règlement d'Ordre Intérieur a été revu en profondeur, ce qui a mobilisé un temps conséquent tant au sein du comité de gestion qu'au niveau du Conseil d'administration. La version finalisée sera proposée pour vote lors d'une Assemblée générale extraordinaire en 2022.

Pour le Conseil d'administration tenu en date du 5 mai 2022,



Olivier Gevart
Président du Conseil d'administration



Administratrice CRAPEZ Sophie

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

CREDAL SC

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2021

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société coopérative CREDAL SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de CREDAL SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 6 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 52.755.820 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 107.645.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, §1er, 5° et 7° du Code des sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 5° et 7° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission:

- la liste des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- La Société n'utilise pas des comptes de droits et engagements hors bilan. L'exhaustivité et l'évaluation des droits et engagements hors bilan de la Société est établie principalement sur la base des confirmations de la direction et des tiers, à défaut d'inventaire comptable permanent en la matière. Par ailleurs et sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'assemblée générale n'est pas tenue à sa date statutaire. La Société n'a pas respecté les dispositions statutaires en matière de démission et de retrait partiel de coopérateurs durant l'exercice 2021 : l'approbation de changement de statuts de la Société à la suite de l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, par l'Assemblée Extraordinaire du 11 juin 2022, devra y remédier. Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Nous notons toutefois que la décision de distribution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire ne produit ses effets qu'après que l'organe d'administration ait effectué le test de liquidité conformément à l'article 6:116 §1 du Code des sociétés et des associations, ce qui devra faire l'objet d'une évaluation par nos soins.
- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations nous avons établi le rapport d'examen limité joint en annexe relatif au test d'actif net dans le cadre des démissions et retraits partiels de coopérateurs décidés par l'organe d'administration au cours du deuxième semestre de l'exercice.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution par l'assemblée générale du 5 juin 2021 et des démissions et retraits partiels de coopérateurs décidés par l'organe d'administration au cours de l'exercice conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Bruxelles, 20 mai 2022

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Signé électroniquement

par Limbioul Elisabeth

Louise T

Date : 20/05/2022

16:48:45

Elisabeth Limbioul

Réviseur d'Entreprises



CREDAL SC

Numéro d'entreprise: BE 0426.769.514

Annexe – Rapport d'examen limité au test d'actif net

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT RÉSUMANT LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE,
ADRESSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CREDAL
DANS LE CADRE DES REMBOURSEMENTS D' ACTIONS**

Conformément à l'article 6:115, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, le rapport d'évaluation adressé à l'assemblée générale de la société CREDAL SC sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 30 juin 2021, qui comprend 6 mois. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la prise de décision des remboursements d'actions du deuxième semestre de l'exercice 2021

Nous avons effectué l'évaluation de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société au 30/06/2021, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 30 juin 2021 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6:115 et 6:116 du Code des sociétés et des associations.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément à la norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net), établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous allons relever tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

Conclusion

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société CREDAL SC arrêté au 30 juin 2021, qui fait apparaître un total du bilan de € 49.699.025 et des capitaux propres de € 38.157.600 n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations dans le cadre des remboursements d'actions du deuxième semestre de l'exercice 2021 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Bruxelles, le 20 mai 2022

MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire

Représentée par

Signé
électroniquement par
Limbioul Elisabeth
Louise T
Date : 20/05/2022
16:49:36

Elisabeth Limbioul

Annexe

Etat de la situation intermédiaire active et passive au 30 juin 2021

ASSETS	<i>Appendixes Codes</i>	30/06/2021
<u>FORMATION EXPENSES</u>	6.1 20	0
<u>FIXED ASSETS</u>	21/28	1.851.389
Intangible fixed assets	6.2 21	257.567
Tangible fixed assets	22/27	4.572
Land and buildings	22	0
Plant, machinery and equipment	23	0
Furniture and vehicles	24	4.572
Leasing and other similar rights	25	0
Other tangible fixed assets	26	0
Assets under construction and advance payments	27	0
Financial fixed assets	6.4/6.5.1 28	1.589.251
Affiliated enterprises	6.15 280/1	0
Other enterprises linked by participating interests	282/3	818.921
Other financial assets	284/8	770.329
<u>CURRENT ASSETS</u>	29/58	47.847.636
Amounts receivable after more than one year	29	35.725.804
Trade debtors	290	35.725.804
Other amounts receivable	291	0
Stocks and contracts in progress	3	0
Stocks	30/36	0
Contracts in progress	37	0
Amounts receivable within one year	40/41	11.213.358
Trade debtors	40	9.953.995
Other amounts receivable	41	1.259.363
Current investments	6.5.1/6.6 50/53	0
Own shares	50	0
Other investments and deposits	51/53	0
Cash at bank and in hand	54/58	810.331
Deferred charges and accrued income	6.6 490/1	98.143
TOTAL ASSETS	20/58	49.699.025

LIABILITIES	<i>Appendixes Codes</i>	30/06/2021
<u>EQUITY</u>	10/15	<u>38.157.600</u>
Contribution	6.7.1 10/11	36.824.564
Revaluation surpluses	12	0
Reserves	13	56.827
Reserves not available	130/1	12.500
Untaxed reserves	132	17.800
Available reserves	133	26.527
Accumulated profits (losses)	14	1.276.209
Investment grants	15	0
Advance to associates on the sharing out of the net assets	19	0
<u>PROVISIONS AND DEFERRED TAXES</u>	16	<u>0</u>
Provisions for liabilities and charges	160/5	0
Deferred taxes	6.8 168	0
<u>AMOUNTS PAYABLE</u>	17/49	<u>11.541.425</u>
Amounts payable after more than one year	6.9 17	7.104.060
Financial debts	170/4	6.908.639
Trade debts	175	0
Advances received on contracts in progress	176	0
Other amounts payable	178/9	195.421
Amounts payable within one year	6.9 42/48	4.012.835
Amounts payable after more than one year falling due within one year	42	323.123
Financial debts	43	2.458.351
Trade debts	44	486.871
Advances received on contracts in progress	46	0
Taxes, remuneration and social security	6.9 45	64.945
Other amounts payable	47/48	679.544
Accrued charges and deferred income	6.9 492/3	424.531
TOTAL LIABILITIES	10/49	49.699.025

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

100 - 200

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	4	1	4,7	4,9
Nombre d'heures effectivement prestées	101	6.804	1.121	7.925	7.626
Frais de personnel	102	323.722	53.315	377.037	467.752

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	4	1	4,7
110	4	1	4,7
111			
112			
113			
120	1		1
1200			
1201			
1202			
1203	1		1
121	3	1	3,7
1210			
1211			
1212			
1213	3	1	3,7
130			
134	4	1	4,7
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	3
5802	7	5812	31
5803	431	5813	2.230
58031	431	58131	2.230
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	2
5822		5832	6
5823		5833	226
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	